



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)  
20-24 mars 2022



Commission permanente de la  
démocratie et des droits de l'homme

C-III/144/3-Inf.1  
28 février 2022

## Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission permanente :

***L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États***

Mardi 22 mars 2022

9 h 30-13 h 00 (Heure de l'Indonésie centrale, GMT+8)

### **Note d'orientation**

Le débat préparatoire donnera l'occasion à tous les Membres d'exprimer leur opinion sur les points à inclure dans la résolution. Les contributions des Membres aideront les co-rapporteurs à préparer la résolution, qui sera examinée et finalisée lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP en octobre 2022.

S'appuyant sur les travaux antérieurs de la Commission permanente et d'autres organes de l'UIP, notamment la résolution de 2018 intitulée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, le débat préparatoire devrait porter sur des questions telles que :

- Les solutions adoptées pour soutenir le développement des pays affichant des niveaux élevés de migration internationale et prendre en considération les liens entre migration, trafic d'êtres humains et violations des droits de l'homme.
- L'analyse de la situation actuelle, notamment dans une perspective de genre.
- Les enseignements tirés aux niveaux national, régional et international.
- La prévention de l'instrumentalisation des migrations à des fins politiques.
- L'identification des principales questions nécessitant une action parlementaire urgente.

Outre le débat préparatoire à la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, tous les Membres ont la possibilité de soumettre avant le 24 avril 2022 des contributions écrites (2 pages maximum) pour examen par les co-rapporteurs.

\*\*\*

Les crises migratoires se sont accélérées ces dernières années dans de nombreuses régions du monde. Les conséquences de la migration sont de plus en plus sévères et pèsent encore davantage sur les pays de transit et d'accueil. Les femmes et les enfants, ainsi que d'autres groupes vulnérables tels que les personnes âgées et à mobilité réduite, subissent de manière disproportionnée ces crises.

En outre, de plus en plus d'organisations et de réseaux criminels de trafic d'êtres humains exploitent ces vulnérabilités spécifiques dans leur propre intérêt économique. Les indications récentes des différents États et des acteurs gouvernementaux directement impliqués dans le trafic d'êtres humains en utilisant les migrants pour exercer un chantage à l'égard d'autres États ont ajouté une dimension nouvelle à ces activités criminelles.

La coopération internationale demeure essentielle pour relever le défi mondial du dénuement humain et s'attaquer aux causes profondes des migrations qui en résultent. La création de mécanismes appropriés, par le dialogue et la conciliation, afin de protéger les personnes les plus vulnérables qui vivent dans une situation de grave inégalité, est une priorité.

La pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités dans divers pays en désorganisant complètement les systèmes éducatifs et l'économie, et en transformant le monde du travail et la société en général. Toutefois, la pandémie n'est pas la seule cause de la profonde crise de la pauvreté et des inégalités qui frappent des millions de personnes à travers le monde. Différents types de déséquilibres du système économique mondial ont précipité des millions de personnes dans la pauvreté et l'extrême pauvreté ou les ont rendus vulnérables du fait de la misère sociale. Parallèlement, les violations des droits économiques, sociaux et culturels des populations sont venues s'ajouter au processus de désintégration du tissu social.

Dans de nombreux pays, les situations de sécurité précaire, la présence d'acteurs étatiques et non étatiques violents, ainsi que les guerres civiles et les scénarios de guerre incessants, ont contribué notamment à la détérioration de la situation des droits de l'homme et eu un impact négatif sur le développement humain.

Les groupes criminels armés et organisés qui profitent de cette pauvreté et recrutent des milliers de jeunes pour renforcer leurs organisations ont contribué à la crise qui sévit actuellement. Pour survivre, deux possibilités s'offrent aux nouvelles générations qui vivent dans des conditions économiques difficiles et sans véritables perspectives de développement : fuir leur pays d'origine en raison de la violence et de la pauvreté ou intégrer une organisation criminelle.

D'autre part, nous assistons de plus en plus à une instrumentalisation alarmante des groupes de migrants très vulnérables qui sont utilisés par un pays pour exercer un chantage sur un autre à ses propres fins. Les affrontements qui ont éclaté à la frontière entre le Bélarus et la Pologne en 2021 en sont l'illustration parfaite. L'instrumentalisation orchestrée des êtres humains met en péril des vies humaines et provoque une crise migratoire à des fins purement politiques.

En clair, aucune personne capable de satisfaire ses besoins essentiels et ses besoins de perfectionnement professionnel et personnel ne quittera son pays d'origine, ses racines, sa famille et ses amis, ni n'abandonnera ses biens pour migrer vers un autre pays. La migration est un phénomène social provoqué par le besoin de sécurité des gens et les possibilités de vaincre la pauvreté et le désarroi qu'ils ont éprouvé dans leur pays d'origine.

Les parlements peuvent agir pour protéger les droits fondamentaux des migrants en quête d'une protection internationale. En tant que communauté mondiale, nous devons traiter les causes structurelles de la migration. La nouvelle Stratégie de l'UIP 2022-2026 souligne cela comme un objectif ultime. Elle met en exergue la vision d'un monde où les parlements et les parlementaires œuvrent « pour la démocratie, pour tous ». Tous les citoyens ont leur mot à dire sur la façon dont ils sont gouvernés et peuvent jouir de leurs droits fondamentaux sans distinction d'aucune sorte, comme les convictions politiques. La Stratégie de l'UIP 2022-2026 appelle en particulier à préserver la liberté d'expression et à s'assurer que tous les peuples vivent en paix, à l'abri de la violence.